



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU TARN

ARRETE COMMUNAUTAIRE

Fixant les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux commissions administratives paritaires.

Le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, sous section II,

Vu l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu le décret 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la circulaire ministérielle en date du 18 avril 1989 relative aux élections des commissions administratives paritaires, comités technique paritaires et comités d'hygiène et de sécurité,

Considérant que la communauté d'agglomération de l'Albigeois est dotée de commissions administratives paritaires,

Considérant l'installation du conseil communautaire et l'élection du président, des vice-présidents et membres du bureau communautaire en date du 15 avril 2014,

ARRETE :

Article 1 : Les représentants de la communauté d'agglomération de l'albigeois aux commissions administratives paritaires sont désignés comme suit :

CATEGORIE A

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. Philippe BONNECARRERE	Président : M. Dominique SANCHEZ
M. Francis SALABERT	Mme Najat DELPEYRAT
Mme Gisèle DEDIEU	Mme Sarah LAURENS

CATEGORIE B

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. Philippe BONNECARRERE	Président : M. Dominique SANCHEZ
M. Francis SALABERT	Mme Najat DELPEYRAT
Mme Gisèle DEDIEU	Mme Sarah LAURENS
M. Jean-François ROCHEDREUX	Mme Céline TAFELSKI

CATEGORIE C

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. Philippe BONNECARRERE	Président : M. Dominique SANCHEZ
M. Francis SALABERT	Mme Najat DELPEYRAT
Mme Gisèle DEDIEU	Mme Sarah LAURENS
M. Jean-François ROCHEDREUX	Mme Céline TAFELSKI
Mme Delphine DESHAIES-GALINIE	M. Patrick BETEILLE

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est chargée de l'application de présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Elle certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Fait à Saint-Juéry le **15 MAI 2014**

Le président,

Philippe BONNECARRERE

